

Fiche d'évolution réglementaire n°10 v2

Titre : intégration de

La Démarche de soins

Infirmiers

RECTIFICATIVE

- Date d'application de la réglementation **01/12/2002**
- Décret associé **arrêté du 28/06/2002 JO du 02/07/2002**

Relatif à la mise en place d'une démarche de soins infirmiers.

- Catégorie de Professionnels de Santé concernés :
infirmiers
- Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné :
1.31/140
- Référentiel TLA concerné
oui
- **application de l'arrêté à la nomenclature du 28/06/2002**

contexte de l'évolution

détail de l'évolution

➤ les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes :

table 1 : table des codes prestations

Code prestation	Libellé du code prestation
DI	Démarche de soins infirmiers

➤ les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes

table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	libellé	Code prestation		
		DI		
01	Médecine générale			
02	Anesthésiologie-Réa. chir.			
03	Pathologie cardio-vasculaire			
04	Chirurgie générale			
05	Dermato Vénérologie			
06	Radiodiagnostic et imagerie			
07	Gynécologie Obstétrique			
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie			
09	Médecine interne			
10	Neurochirurgie			
11	Oto-Rhino-Laryngologie			
12	Pédiatrie			
13	Pneumologie			
14	Rhumatologie			
15	Ophthalmologie			
16	Chirurgie Urologique			
17	Neuro Psychiatrie			
18	Stomatologie			
21	Sage femme			
24	Infirmier	X		
26	Masseur kinésithérapeute			
27	Pédicure			
28	Orthophoniste			
29	Orthoptiste			
30	Labo d'analyses médicales			
31	Rééducation Réadapt Fonc			
32	Neurologie			
33	Psychiatrie			
35	Néphrologie			
36	Dentiste spécialiste			
37	Anato cyto pathologie			
38	Directeur laboratoire médecin			
39	Laboratoire polyvalent			
40	Labo anato cyto patho			
41	Chir Orthopédique traumato.			
42	Endocrinologie, métabolisme			
43	Chirurgie infantile			
44	Chirurgie maxillo faciale			
45	Chir. Maxillo faciale stomato			
46	Chir. plast reconstructrice			
47	Chir thoracique et cardio-vas			
48	Chirurgie vasculaire			
49	Chir. viscérale et digestive			
50	Pharmacien			
70	Gynécologie médicale			
71	Hématologie			
72	Médecine nucléaire			
73	Oncologie médicale			

74	Oncologie radiothérapique			
75	Psychiatrie de l'enfant et ado.			
77	Obstétrique			
78	Génétique médicale			

➤ **les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

libellé	Code prestation	
	DI	
Assuré	1	
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants	1	
Conjoint	1	
Conjoint divorcé	1	
Concubin	1	
Conjoint séparé	1	
Enfant	1	
Conjoint veuf	1	
Autre ayant-droits	1	

➤ **les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes :**

table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts(nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation	
	DI	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	N	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	O	
Nécessité d'une prescription	O	
Nécessité d'un coefficient	O	
Valeurs minimales et maximales du coefficient	[1;1,5]	
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	O	
Compatibilité de l'acte avec une majoration de nuit, dimanche, férié	N	
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes - AMPI - Sénat - Assemblée Nationale - Port Autonome Bordeaux)	60%	
T.R. théorique CRPCEN	80%	

➤ **les modifications apportées à la table 6 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table 6 : table des codes prestations nécessitent une entente préalable
 Cette obligation est fonction de la lettre clé, de la spécialité, de l'exécutant et du coefficient de l'acte

Code prestation	Coefficient de l'acte	Spécialité de L'exécutant

➤ **les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation	
	DI	
Gratuit	1	
Déplacement non prescrit	1	
Dépassement exigence	1	
Entente directe	0	
Non remboursable	1	

➤ **les modifications apportées à la table 8 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.31/1.40 sont les suivantes**

table 8.2 table des taux de remboursement des auxiliaires-médicaux

Pas d'impact pour la SNCF/RATP/MINES/BANQUE DE FRANCE

Préconisation
 d'implémentation

Le code crée est compatible avec IFA IKM IK IKS
Le DI est incompatible avec la MM

TEST DE FACTURATION INFIRMIERS

Test n° 70 Données en entrées Carte 0102 Alexandre 02A	Carte e Prof. de santé	Date des soins	Code prestation *	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo. (1)	Exo. TM Bénéficiair e (2)	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM (3)	Part obligatoire €	Assurance complémentaire	
										Droits	Intervention
N° du prescripteur : 99 1 00069 6 Date de prescription: 15/01/N Date de début des soins et date d'élaboration de la FSE : 16/01/N Soins du 16/01/N dispensés de nuit Nature d'assurance maladie Première démarche de soins infirmiers Exemple Janvier/N: DI = 10 € Majoration de nuit = 9,15€	24A	16/01/N	DI 1,5								

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu(s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST
Accord : NON
Motif du refus : acte DI incompatible avec la majoration de nuit

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 24 A

Les zones correspondent à des informations restituées à partir de la carte d'assuré.

- (1) : situation d'exo du TM nécessitant un contrôle au regard d'informations supplémentaires (ex. ALD, KC>=50,...)
- (2) : situation d'exo ou de modulation du TM systématique (rente AT, PI, ...)
- (3) : cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 1A0, groupe 1820

TEST DE FACTURATION INFIRMIERS

Test n° 71 Données en entrées Carte 0102 Alexandre 02A	Carte e Prof. de santé	Date des soins	Code prestation *	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo. (1)	Exo. TM Bénéficiair e (2)	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM (3)	Part obligatoire €	Assurance complémentaire	
										Droits	Intervention
N° du prescripteur : 99 1 00069 6 Date de prescription: 05/01/N Date de début des soins et date d'élaboration de la FSE : 11/01/N Nature d'assurance maladie Première démarche de soins infirmiers Exemple Janvier/N: DI = 10 € Majoration dimanche = 7,62	24A	11/01/N	DI 1,5								

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu(s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST
Accord : NON
Motif du refus : acte DI incompatible avec la majoration de dimanche

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 24 A

Les zones correspondent à des informations restituées à partir de la carte d'assuré.

- (1) : situation d'exo du TM nécessitant un contrôle au regard d'informations supplémentaires (ex. ALD, KC>=50,...)
- (2) : situation d'exo ou de modulation du TM systématique (rente AT, PI, ...)
- (3) : cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 1A0, groupe 1820

TEST DE FACTURATION INFIRMIERS

Test n° 72 Données en entrées Carte 0102 Alexandre 02A	Carte e Prof. de santé	Date des soins	Code prestation *	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo. (1)	Exo. TM Bénéficiair e (2)	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM (3)	Part obligatoire €	Assurance complémentaire	
										Droits	Intervention
N° du prescripteur : 99 1 00069 6 Date de prescription: 15/01/N Date de début des soins et date d'élaboration de la FSE : 16/01/N Soins du 16/01/N dispensés de nuit Nature d'assurance maladie Première démarche de soins infirmiers Exemple Janvier/N: DI = 10 € MM = 18.30€	24A	16/01/N	DI 1,5 MM								

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu(s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST
Accord : NON
Motif du refus : acte DI incompatible avec l'acte MM (majoration de milieu de nuit)

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 24 A

Les zones correspondent à des informations restituées à partir de la carte d'assuré.

(1) : situation d'exo du TM nécessitant un contrôle au regard d'informations supplémentaires (ex. ALD, KC>=50,...)

(2) : situation d'exo ou de modulation du TM systématique (rente AT, PI, ...)

(3) : cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 1A0, groupe 1820fr

TEST DE FACTURATION INFIRMIERS

Test n° 7 Données en entrées Carte 0102 Alexandre 02A	Carte e Prof. de santé	Date des soins	Code prestation *	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo. (1)	Exo. TM Bénéficiair e (2)	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM (3)	Part obligatoire €	Assurance complémentaire	
										Droits	Intervention
N° du prescripteur : 99 1 00069 6 Date de prescription: 15/12/N Date de début des soins et date d'élaboration de la FSE : 16/12/N Soins du 16/12/N dispensés de nuit Nature d'assurance maladie Première démarche de soins infirmiers Exemple décembre/N: DI = 10 € Majoration de nuit = 9,15€	24A	16/12/N	DI 1,5								

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu(s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST
Accord : NON
Motif du refus : acte DI incompatible avec la majoration de nuit

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 24 A

Les zones correspondent à des informations restituées à partir de la carte d'assuré.

- (1) : situation d'exo du TM nécessitant un contrôle au regard d'informations supplémentaires (ex. ALD, KC>=50,...)
- (2) : situation d'exo ou de modulation du TM systématique (rente AT, PI, ...)
- (3) : cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 1A0, groupe 1820

TEST DE FACTURATION INFIRMIERS

Test n° 8 Données en entrées Carte 0102 Alexandre 02A	Carte e Prof. de santé	Date des soins	Code prestation *	Montant facturé	Soins en rapport avec situation exo. (1)	Exo. TM Bénéficiair e (2)	Exo. TM acte	Taux remb. et code justif. exo TM (3)	Part obligatoire €	Assurance complémentaire	
										Droits	Intervention
N° du prescripteur : 99 1 00069 6 Date de prescription: 05/12/N Date de début des soins et date d'élaboration de la FSE : 08/12/N Nature d'assurance maladie Première démarche de soins infirmiers Exemple Décembre/N: DI = 10 € Majoration dimanche = 7,62	24A	08/12/N	DI 1,5								

* Cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 2, table 1

Flux attendu(s) : FSE

RESULTAT ATTENDU DU TEST
Accord : NON
Motif du refus : acte DI incompatible avec la majoration de dimanche

Cartes de professionnels de santé concernées par ce test : 24 A

Les zones correspondent à des informations restituées à partir de la carte d'assuré.

- (1) : situation d'exo du TM nécessitant un contrôle au regard d'informations supplémentaires (ex. ALD, KC>=50,...)
- (2) : situation d'exo ou de modulation du TM systématique (rente AT, PI, ...)
- (3) : cf. cahier des charges SESAM Vitale ordonnance 1996, annexe 1A0, groupe 1820